

CQP Initiateur voile

RNCP38800 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15493
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/03/2024
Date d'échéance	27/03/2027

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

15 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 15 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX LAC	32399503500017	Former et organiser l'évaluation
CERCLE DE LA VOILE DE MARTIGUES	30110096200028	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES	19560085300012	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE VOILE	78440599500035	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NAUTIQUE BRETAGNE	33300514800015	Former et organiser l'évaluation
LES GLENANS	77568817900016	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE VOILE DE NORMANDIE	82053421200015	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE	82056704800021	Former et organiser l'évaluation
LIGUE SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE VOILE	53155956500050	Former et organiser l'évaluation
NAUTISME EN BRETAGNE	41025839600036	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 15 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38800-cqp-initiateur-voile/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'initiateur voile a vocation à faire découvrir et à accompagner les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite de leur activité tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers.

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique
- Transmettre une technicité minimum indispensable aux premiers niveaux de l'autonomie et en adéquation avec le niveau du public visé
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné

Cet initiateur exerce sous la supervision et la responsabilité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives en voile de niveau 4 ou supérieur ou titulaire d'une certification professionnelle d'encadrement des activités physiques et sportives de niveau 4 minimum adossée à un CQP d'initiateur voile. Son poste peut correspondre à des besoins liés à des surcroûts d'activités d'une structure à des moments précis.

ACTIVITÉS VISÉES

Repérage des objectifs et ressources de la structure, des caractéristiques et des besoins des participants en son sein à une ou plusieurs séances de voile.

Etablissement d'un cycle de séances de voile adapté aux projets de navigation des pratiquants dans la structure.

Préparation et installation du matériel nécessaire à la séance de voile.

Accueil des pratiquants à une séance de voile

Animation d'une séance de voile

Mise en sécurité des pratiquants et des tiers

Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances de voile

Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

Préparation logistique d'une navigation non encadrée à la voile et maintenance du matériel dans un centre nautique.

Mise à disposition de matériel et d'équipement pour une navigation de voile non encadrée sur un site déterminé.

Surveillance, assistance et secours aux pratiquants autonomes en voile ou les tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Recueillir les informations relatives au projet de la structure en questionnant ses responsables afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile.

Identifier les attentes et motivations des pratiquants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en recueillant les informations auprès des différents acteurs pour mettre en œuvre et faire évoluer un projet de navigation conforme à l'offre-produit de la structure de voile.

Repérer le niveau de pratique, les capacités et les limites des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour constituer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile.

Repérer les moyens mobilisables pour réaliser le cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.

Constituer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage pour favoriser une progression des pratiquants en voile en s'appuyant sur une démarche pédagogique préconstruite.

Agencer des situations pédagogiques cohérentes dans les séances du cycle d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des contraintes liées aux pratiquants, au temps, au matériel, aux conditions naturelles et au site de pratique pour poursuivre les objectifs des séances.

Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité afin d'assurer l'intégrité physique, morale et psychique des pratiquants et des tiers.

Prévoir une évaluation du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en utilisant les outils proposés par son responsable pédagogique en vue d'y proposer des remédiations.

Vérifier la disponibilité et l'état du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

Mettre en place le matériel nécessaire pour la mise en œuvre de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en respectant les consignes définies par le responsable technique qualifié de la structure.

Informers les pratiquants des objectifs et du déroulement de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension.

Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques pour s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'initiation et d'apprentissage de voile sans risque identifié en veillant notamment à la présence d'un éventuel handicap.

Communiquer avec les pratiquants tout au long d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile pour en assurer le bon déroulement en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

Mettre en œuvre une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en proposant des situations spécifiques au niveau visé par les pratiquants pour répondre à leur projet de navigation.

Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile afin de veiller à leur engagement et à leur autonomie.

Observer les comportements des pratiquants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en s'assurant de les rendre explicites pour leur bonne compréhension par les pratiquants.

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile afin de sécuriser la pratique.

Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations.

Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle d'initiation et d'apprentissage de voile à venir pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Communiquer avec les publics accueillis en précisant le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur.

Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.

Informers les publics accueillis en utilisant les outils de communication dédiés, afin de véhiculer une image positive de la structure.

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources.

Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité

Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle

Restituer un bilan auprès de ses responsables afin de suivre les activités qu'il a menées pour en concevoir des évolutions.

Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence

Réaliser l'entretien courant des équipements et des supports de navigation à la voile en suivant les recommandations d'usage pour leur bon fonctionnement.

Préparer les moyens de surveillance et d'intervention en les rendant prêts et équipés pour intervenir en cas d'incident repéré lors d'une navigation non encadrée

Informers les pratiquants autonomes en voile en leur précisant les conditions naturelles de pratique, l'usage du site et les modalités d'utilisation du matériel afin de participer à la sécurisation de leur navigation non encadrée

Attribuer le matériel aux pratiquants de voile en le préparant, l'adaptant et en vérifiant son usage afin de participer à la sécurisation d'une navigation non encadrée.

Réintégrer les supports de navigation et équipements individuels mis à disposition lors d'une navigation non encadrée à la voile en assurant l'entretien afin de les maintenir dans un bon état de service.

Surveiller les pratiquants autonomes en navigation non encadrée à la voile en identifiant les cas d'incidents où les pratiquants ou des tiers sont en danger afin de déclencher les secours et d'intervenir.

Blocs de compétences

RNCP38800BC01 — Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de voile

LISTE DE COMPÉTENCES

Recueillir les informations relatives au projet de la structure en questionnant ses responsables afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile.

Identifier les attentes et motivations des pratiquants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en recueillant les informations auprès des différents acteurs pour mettre en œuvre et faire évoluer un projet de navigation conforme à l'offre-produit de la structure de voile.

Repérer le niveau de pratique, les capacités et les limites des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour constituer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile.

Repérer les moyens mobilisables pour réaliser le cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.

Constituer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage pour favoriser une progression des pratiquants en voile

en s'appuyant sur une démarche pédagogique préconstruite.

Agencer des situations pédagogiques cohérentes dans les séances du cycle d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des contraintes liées aux pratiquants, au temps, au matériel, aux conditions naturelles et au site de pratique pour poursuivre les objectifs des séances.

Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité afin d'assurer l'intégrité physique, morale et psychique des pratiquants et des tiers.

Prévoir une évaluation du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en utilisant les outils proposés par son responsable pédagogique en vue d'y proposer des remédiations.

Vérifier la disponibilité et l'état du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

Mettre en place le matériel nécessaire pour la mise en œuvre de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en respectant les consignes définies par le responsable technique qualifié de la structure.

Informar les pratiquants des objectifs et du déroulement de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension.

Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques pour s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'initiation et d'apprentissage de voile sans risque identifié en veillant notamment à la présence d'un éventuel handicap.

Communiquer avec les pratiquants tout au long d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile pour en assurer le bon déroulement en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

Mettre en œuvre une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en proposant des situations spécifiques au niveau visé par les pratiquants pour répondre à leur projet de navigation.

Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile afin de veiller à leur engagement et à leur autonomie.

Observer les comportements des pratiquants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en s'assurant de les rendre explicites pour leur bonne compréhension par les pratiquants.

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile afin de sécuriser la pratique.

Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations.

Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle d'initiation et d'apprentissage de voile à venir pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation

Entretien individuel

RNCP38800BC02 — Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

LISTE DE COMPÉTENCES

Communiquer avec les publics accueillis en précisant le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur.

Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.

Informar les publics accueillis en utilisant les outils de communication dédiés, afin de véhiculer une image positive de la structure.

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources.

Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité

Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle

Restituer un bilan auprès de ses responsables afin de suivre les activités qu'il a menées pour en concevoir des

évolutions.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage

Entretien oral

RNCP38800BC03 — Entretien, préparation et surveillance des conditions de pratique non encadrée en voile dans un espace nautique déterminé

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser l'entretien courant des équipements et des supports de navigation à la voile en suivant les recommandations d'usage pour leur bon fonctionnement.

Préparer les moyens de surveillance et d'intervention en les rendant prêts et équipés pour intervenir en cas d'incident repéré lors d'une navigation non encadrée

Informers les pratiquants autonomes en voile en leur précisant les conditions naturelles de pratique, l'usage du site et les modalités d'utilisation du matériel afin de participer à la sécurisation de leur navigation non encadrée

Attribuer le matériel aux pratiquants de voile en le préparant, l'adaptant et en vérifiant son usage afin de participer à la sécurisation d'une navigation non encadrée.

Réintégrer les supports de navigation et équipements individuels mis à disposition lors d'une navigation non encadrée à la voile en assurant l'entretien afin de les maintenir dans un bon état de service.

Surveiller les pratiquants autonomes en navigation non encadrée à la voile en identifiant les cas d'incidents où les pratiquants ou des tiers sont en danger afin de déclencher les secours et d'intervenir.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etudes de cas

Mises en situation professionnelles

Entretiens oraux

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'Initiateur voile exerce son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités ou d'entreprises commerciales.

Plus précisément, l'initiateur voile encadre la voile sur l'ensemble du secteur d'activité qu'il soit public ou privé. Il exerce son activité au sein de tous les organismes affiliés ou non à la Fédération Française de Voile qui proposent des activités de découverte ou de perfectionnement à la voile.

Dans le cadre de ses activités, l'initiateur voile peut être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (autres sites de pratique organisée par la structure, événements, rencontres, stages...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'Initiateur voile assure en autonomie la mise en œuvre du face à face pédagogique, dans le cadre du dispositif de surveillance et d'intervention et du programme pédagogique fixé par le référent, titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives en voile de niveau 4 ou supérieur ou titulaire d'une certification professionnelle d'encadrement des activités physiques et sportives de niveau 4 minimum adossée à un CQP d'initiateur voile.

L'Initiateur voile est susceptible d'encadrer tout public. Les publics visés par l'encadrement des titulaires du CQP sont variés, depuis les jeunes enfants jusqu'aux séniors, y compris les publics scolaires. Les possibilités d'accueil de personnes en situation de handicap sont possibles dans presque tous les clubs. Les projets menés avec les apprenants visent à développer l'exploration du milieu, les sensations de pilotage des supports nautiques ou la recherche de performance à la voile.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.212-1, la certification professionnelle permettant d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération doit garantir la compétence de son titulaire en matière de sécurité et être enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP Initiateur voile atteste que son titulaire :

1. Est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité de la voile et de

maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;

2. Maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Les compétences certifiées par le certificat de qualification professionnelle « Initiateur voile » visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers conformément aux obligations en matière de garanties de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport, sont issues des blocs de compétences 1 et 2 :

Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de voile

C.1.1.3 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et les limites des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour constituer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile.

C.1.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité afin d'assurer l'intégrité physique, morale et psychique des pratiquants et des tiers.

C.1.3.1 – Vérifier la disponibilité et l'état du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

C.1.4.2 – Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques pour s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'initiation et d'apprentissage de voile sans risque identifié en veillant notamment à la présence d'un éventuel handicap.

C.1.5.2 – Mettre en œuvre une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en proposant des situations spécifiques au niveau visé par les pratiquants pour répondre à leur projet de navigation.

C.1.6.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en s'assurant de les rendre explicites pour leur bonne compréhension par les pratiquants.

C.1.6.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile afin de sécuriser la pratique.

Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

1.

Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat

2.

Être titulaire d'une certification ou équivalent à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

3.

Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation.

4.

Être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière » ou option « eaux intérieures ».

5.

Justifier de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger au moyen de la production de l'attestation ou de l'un des certificats prévus à l'article A. 322-3-1 du code du sport » :

1. D'attester de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger. Lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité ;

2. De présenter un certificat qui mentionne la réussite au test prévu à l'article A. 322-3-2 ou la réussite au test prévu au 1° du I de l'article 3 de l'arrêté 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles ;

3. De présenter un des certificats mentionnés à l'article A. 322-3-3 : Le certificat attestant de la réussite au test commun aux fédérations sportives agréées ayant la natation en partage et répondant aux exigences mentionnées au I de l'article A. 322-3-2 ; L'attestation scolaire "savoir-nager" prévue à l'article D. 312-47-2 du code de l'éducation.

4. Lorsque le pratiquant ne peut fournir cette attestation ou l'un de ces certificats, il doit se soumettre au test prévu à l'article A. 322-3-2. Un certificat de réussite au "Pass Nautique" est produit par une personne titulaire d'une qualification relevant de l'article L. 212-1 dans l'une des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 (kayak) et A. 322-64 (voile). Le test (pouvant être réalisé avec ou sans brassière de sécurité) permet de s'assurer que le pratiquant est apte à :

- Effectuer un saut dans l'eau ;
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

6.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile ou une licence de la FF Voile subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

7.

Attester d'un niveau de pratique à la navigation en autonomie par :

- une expérience minimum de 120 heures de navigation
- une démonstration technique d'une durée d'une heure sur un parcours construit par le(la) candidat(e), sur le support choisi par celui-ci.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 6 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisations représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Initiateur Voile

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du/des délégataire(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

Base légale

Date de décision	27/03/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/03/2027
Date de dernière délivrance possible	27/03/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	1010	1	97 %	—
2021	904	1	96 %	—
2020	774	0	67 %	18 %
2019	1227	1	96 %	97 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP31890

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP36661, RNCP37503, RNCP37514, RNCP37518, RNCP37723, RNCP37996

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38800/>

Où se former

Formations référencées	25
Organismes	6
Régions couvertes	6
Prix indicatif	600 € – 10 626 €
Durée	168 – 1100 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	172
Parcours menés à terme	141
Taux d'achèvement	82 %
Période	05/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	192
Montant total engagé	555 603 €
Coût moyen par dossier	2 894 €
Durée moyenne	496 h
Période	04/2024 – 09/2026
France compétences	75 %
France Travail	15 %
Reste à charge titulaire	6 %
Entreprise	2 %
OPCO	2 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.